

## **NOTES SUR LES TRAVAUX DU GROUPE D'ANALYSE DE PRATIQUES SUR LA VIOLENCE ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES**

Un groupe de travail gergeois réunissant Berges, l'OPEJ et le PAEJ (notamment) a mené entre 2000 et 2002, en compagnie du psychanalyste R. Higgins, un intéressant travail sur la violence, qui a donné lieu à une publication : « *Violence des jeunes et pratiques institutionnelles* » (janvier 2004) éditée par le pôle de ressources départemental.

R. Higgins pointe nombre de travers institutionnel qui ont pour effet d'accroître la violence, notamment la propension à porter un regard « psychologisant » qui occulte la loi - non pas seulement celle que transgresse le jeune, mais celle que les professionnels mettent à mal par leurs dysfonctionnements. « *Avoir une « bonne distance » avec le jeune, observe-t-il, n'est pas qu'une affaire interne, ni de bonne maîtrise de son « contre-transfert », cette distance implique la reconnaissance des limites de son action. Il est nécessaire de sortir d'une toute-puissance parfois induite par l'air du temps - « un bon professionnel doit pouvoir répondre à toutes les situations » - et de bien réaliser les « passages » possibles, les relais vers d'autres professionnels ou institutions. C'est inséparable d'un partage des tâches et des métiers. »*

L'invocation de la Déontologie du secret professionnel est assez remarquablement un moyen d'invoquer la loi pour permettre au professionnel de se protéger : « *L'invoquer brutalement et sans nuances peut simplement revenir à perpétuer un fonctionnement existant où n'existe aucune coopération, ni questionnement sur le « comment on adresse un jeune à une autre structure ». Nos rencontres ont collectionné les exemples d'orientations insuffisamment ou pas du tout préparées (...) S'il est hors de question de révéler des propos confidentiels, un minimum de relais d'information concernant la situation du jeune paraît non seulement utile, mais indispensable »* pour un travail en commun.

Au bout du compte, les professionnels sont perdant, isolés face à la violence, incapable de la penser dans un contexte social qui appelle des réponses collectives : « *je voudrais insister sur la culpabilité des professionnels, voire la honte, qui est plus fréquente qu'on ne le croit. Elle est comme un symptôme, un révélateur d'une individualisation du collectif, d'une privatisation des problèmes collectifs et des réponses que l'on y apporte. On peut se demander également si penser ces situations exclusivement en termes de « violences », ce qui renvoie à une approche exclusivement psychologique et comportementale, n'est pas un des « opérateurs » qui fabrique cette privatisation. »*

Contact : Berges : 01.39.86.49.08. / Pôle de ressources départemental : 01.34.04.12.12.